

ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse
Académie de
LIMOGES

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE LIMOGES

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 72-581 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs certifiés ;

ARRETE COLLECTIF PORTANT INSCRIPTION AU TABLEAU D'AVANCEMENT

Arrête :

Article 1^{er} : Les 65 professeurs certifiés hors-classe dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade de la classe exceptionnelle du corps des professeurs certifiés au titre de l'année 2024

NOM USUEL	NOM DE FAMILLE	PRENOM	DISCIPLINE D'ORIGINE
MM WEISS	MANGIEU	MARIE PASCALE	MATHEMATIQUES
MM PERCHET		CORINNE	LETTRES CLASSIQUES
MM PASTIER	BOIJOUX	ANNIE	EDUCATION MUSICALE ET CHANT CHORAL
M. LUCON		NICOLAS	MATHEMATIQUES
MM PICAT		MARIE-FRANCE	LETTRES MODERNES
MM CROS RANGER	CROS	ISABELLE	LETTRES CLASSIQUES
MM BEAUJON DE SANTIAGO	BEAUJON	PATRICIA	ESPAGNOL
MM LECOMTE	FAURE	CATHERINE	ECO-GEST.OPTION COMPTABILITE ET FINANCE
M. LEDUC		JEAN-CHRISTOPHE	MATHEMATIQUES
MM TRARIEUX	GIMAZANE	SYLVIE	ANGLAIS
MM CRUVEILHER		MURIEL	LETTRES MODERNES

ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse
Académie de
LIMOGES

NOM USUEL	NOM DE FAMILLE	PRENOM	DISCIPLINE D'ORIGINE
MM ORTALO		ANNE-MARIE	HISTOIRE ET GEOGRAPHIE
MM LEYGNAC		FRANCOISE	LETTRES MODERNES
MM PEUDUPIN DUBOS	PEUDUPIN	PATRICIA	HISTOIRE ET GEOGRAPHIE
M. LENOIR		BRUNO	EDUCATION MUSICALE ET CHANT CHORAL
MM ANGLERAUD	GUERENNE	ISABELLE	MATHEMATIQUES
M. VANONI		DOMINIQUE	SII OPT INGENIERIE DES CONSTRUCTIONS
MM BERTRAND	BOSSOUTROT	ISABELLE	MATHEMATIQUES
M. CARRY		PHILIPPE	MATHEMATIQUES
MM BESSE		FRANCOISE	MATHEMATIQUES
MM PRETI		MARIE-NOELLE	ECO-GEST.OPTION COMPTABILITE ET
MM RAYNAL	VALETTE	SYLVIE	MATHEMATIQUES
MM MAVALEIX-MARCHESSOUX	SOUTON	PATRICIA	MATHEMATIQUES
M. COUSSI		JEAN-CHRISTOPHE	HISTOIRE ET GEOGRAPHIE
M. VALERY		PAUL	MATHEMATIQUES
MM BONIFACY		MARIE-HELENE	MATHEMATIQUES
MM BAULANT	ROQUER	VERONIQUE	ECO ET GEST.OPTION COMM, ORG, GRH
MM JOLIFF	BERNUES	ANNE MARIE	LETTRES MODERNES
MM PAUTROT	GRASSET	CLAIRE	LETTRES MODERNES

ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse
Académie de
LIMOGES

NOM USUEL	NOM DE FAMILLE	PRENOM	DISCIPLINE D'ORIGINE
MM PEUGNET	HERBAU	MARIE SOPHIE	ANGLAIS
M. BERTHOLET		ALEXANDRE	MATHEMATIQUES
MM CHEZE		MARIE-DOMINIQUE	LETTRES MODERNES
MM BIDAUX	ROUSSEAU	NICOLE	ALLEMAND
M. PRADEAU		FREDERIC	MATHEMATIQUES
MM LACOUTURIERE		SYLVIE	PHYSIQUE-CHIMIE
M. BERTHON		JOEL	HISTOIRE ET GEOGRAPHIE
M. CAMPREDON		PATRICE	SII OPT INGENIERIE DES CONSTRUCTIONS
MM GIRAUD	RACINE	PATRICIA	ITALIEN
M. BLONDEL		ALAIN	SII OPT INGENIERIE INFORMATIQUE
MM BARTHE		CHRISTINE	MATHEMATIQUES
M. JOUVY		JEAN-CHRISTOPHE	PHYSIQUE-CHIMIE
MM REUTHER		FLORENCE	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
MM REYROLLE		VIVIANE	HISTOIRE ET GEOGRAPHIE
MM ROUILHAC	MADRANGE	NATHALIE	MATHEMATIQUES
MM BONNANT		BRIGITTE	PHYSIQUE ET ELECTRICITE APPLIQUEE
MM PAUZIE	JOUANDEAU	MARYLINE	TECHNOLOGIE
M. BIDAUD		BRUNO	SII OPT INGENIERIE ELECTRIQUE

ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse
Académie de
LIMOGES

NOM USUEL	NOM DE FAMILLE	PRENOM	DISCIPLINE D'ORIGINE
MM POUYAUD		CHRISTINE	DOCUMENTATION
M. GONCALVES		JEAN-FRANCOIS	SII OPT INGENIERIE DES CONSTRUCTIONS
M. RIVERE		MICHEL	MATHEMATIQUES
MM HELION		DELPHINE	ALLEMAND
MM TISSEUIL		CATHERINE	ALLEMAND
MM BRUNER		CHRISTINE	DOCUMENTATION
M. HACHAD		MOHAMED	ANGLAIS
MM NOUAILLE		MICHELE	ECO-GEST.OPTION COMPTABILITE ET FINANCE
MM SEMONT	DUCHESNE	CHRISTELLE	ECO-GEST.OPTION COMPTABILITE ET FINANCE
MM LADRAT		SYLVIE	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
M. SANZ		JEAN-JACQUES	SII OPT INGENIERIE MECANIQUE
M. AUGER		PHILIPPE	SII OPT INGENIERIE ELECTRIQUE
M. RICHARD		OLIVIER	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
M. MALLARD		JEAN-LUC	SII OPT INGENIERIE INFORMATIQUE
M. RAPIN		YAN	ANGLAIS
M. MARTINIE		ALAIN	ECO-GEST.OPTION COMPTABILITE ET FINANCE
M. BOUYSSOU		LAURENT	MATHEMATIQUES
M. FAYE		LAURENT	MATHEMATIQUES

ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse
Académie de
LIMOGES

Article 2 : le présent arrêté est publié sur le site académique et est affiché dans les locaux du rectorat, pendant une durée de deux mois à compter de la date de signature.

Fait le 24/06/2024

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE LIMOGES

Pour la Rectrice et par délégation,

La Secrétaire Générale Adjointe de l'Académie

Directrice des Relations

et des Ressources Humaines

Pour la Rectrice et par délégation,
La Responsable de la Division des personnels enseignants

Marie-Emmanuelle MASDUPUY

Valérie BEYNET

VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :

- soit un recours gracieux ou hiérarchique,
- soit un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente. Ce recours n'a pas d'effet suspensif.

Si vous avez d'abord exercé un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la présente décision, le délai pour former un recours contentieux est de 2 mois* :

- à compter de la notification de la décision explicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ;
- ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de 2 mois dont disposait l'administration, en cas de décision implicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique.

Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite de rejet intervient dans un délai de 2 mois après la décision implicite – c'est-à-dire dans un délai de 4 mois à compter de la notification de la présente décision – vous disposerez à nouveau d'un délai de 2 mois* à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse
Académie de
LIMOGES

En cas de recours contentieux, vous pouvez saisir le tribunal administratif au moyen de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

*4 mois pour les agents demeurant à l'étranger.

NOTA :

- La part des femmes parmi les agents promouvables à la classe exceptionnelle des professeurs certifiés est de 61.22 %, la part des hommes est de 38.78 %.
- La part des femmes parmi les agents inscrits sur le tableau d'avancement à la classe exceptionnelle des professeurs certifiés est de 62.50 %, la part des hommes est de 37.50 %.